Réglement de consultation

Marché de prestations de services concernant le fauchage sur la Dolce Via

La date limite de remise des offres est fixée au :

18/01/2027 à 12h00

BP 55 -21 Avenue de Saunier
07160 LE CHEYLARD
Tel : 04 75 29 19 49
accueil@valeyrieux.fr
www.valeyrieux.fr

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION 3

1.1 Préambule 3

1.2 Objet de la consultation 3

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

3. PRESENTATION DES OFFRES 4

Dossier de consultation 5

- Documents fournis aux candidats : 5
- Composition de l'offre à remettre par les candidats 5

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6

4.1 Sélection des candidatures 6

4.2 Jugement et classement des offres 6

5. NEGOCIATION 7

6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE 7

6.1 Transmission papier 7

6.2 Transmission électronique 7

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

7.1 Renseignements techniques et administratifs 9

7.2 Tribunal compétent en cas de litige 9

BP 55 -21 Avenue de Saunier
07160 LE CHEYLARD
Tel : 04 75 29 19 49
accueil@valeyrieux.fr
www.valeyrieux.fr

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Préambule

La remise d'une candidature et/ou offre entraîne acceptation des clauses du règlement de la consultation contenues dans le présent cahier des charges.

Il est précisé qu'aucune indemnisation n'est prévue au titre de la présente consultation, celle-ci se limitant à une simple remise de proposition et non à une remise de prestations nécessitant de la part des candidats un investissement significatif.

Les concurrents consultés considéreront comme strictement confidentiel le dossier de cette opération et ne devront communiquer aucun renseignement à qui que ce soit sans accord écrit préalable de l'organisateur de la consultation.

Les documents constitutifs du présent dossier de consultation sont la propriété intellectuelle de l'administration contractante. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers ou utilisés à d'autres fins que la réponse à la présente consultation, qu'avec l'accord préalable de cette dernière.
Toute utilisation, autre que celle nécessaire pour répondre à la présente consultation, ou diffusion effectuée sans l'autorisation de l'administration, engage la responsabilité de son auteur et peut notamment être punie des peines réprimant les atteintes à la propriété intellectuelle.

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de prestations de service concernant du fauchage des accotements de la Dolce Via sur4 tronçons pour le compte de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

- Tronçon 1 : Belsentes – St Cierge sous le Cheylard
- Tronçon 2 : Le Cheylard – St Jean-Roure
- Tronçon 3 : St Martin de Valamas – St Julien d'Intres
- Tronçon 4 : St julien d'Intres – St Agrève

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Définition de la procédure

La présente consultation s'effectue en procédure adaptée soumise aux articles L.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique 2019.

2.2 Décomposition en lots

Le marché est divisé en 4 lots :
- Lot 1 : Fauchage : Tronçon Belsentes – St Cierge sous le Cheylard –
- Lot 2 :Fauchage :Tronçon : Le Cheylard – St Jean-Roure
- Lot 3 : Fauchage : Tronçon : St Martin de Valamas – St Julien d'Intres
- Lot 4 : Fauchage : Tronçon : St Julien d'Intres – St Agrève

2.3 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

2.4 Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché est fixée sur l'acte d'engagement et les délais d'exécution sont fixés dans le CCP.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le coordonnateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seuls les actes d'engagement seront datés et signés (sans montant spécifique) par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s). Les autres pièces particulières constitutives du marché seront signées par l'attributaire du marché.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un ou plusieurs groupements.

Toute offre présentée sur des documents autres que ceux remis dans le dossier de consultation des entreprises sera rejetée.

Dossier de consultation

- **Documents fournis aux candidats :**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'acte d'engagement par lot,
- Le présent règlement de la consultation commun à tous les lots,
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), commun à tous les lots,
- La Décomposition du prix global et forfaitaire par lot
- Plans

- **Composition de l'offre à remettre par les candidats**

L'offre contiendra :

- Un acte d'engagement par lot (+leurs annexes DC4 si nécessaire) : cadres ci-joints à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entrepreneur
- La Décomposition du prix global et forfaitaire : cadre ci-joint à compléter sans modification ; dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entrepreneur, par lot
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), commun à tous les lots,
- Un mémoire justificatif et explicatif comportant les renseignements suivants :

  Les indications concernant les :

  - Moyens humains et matériels destinés à la mise en œuvre de la mission
  - Les références sur les 3 dernières années pour la même mission
  - DC1 et DC2
  - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
  - Les attestations fiscales et sociales

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limite de remise des offres.

Avant étude des offres et au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises sont éliminées par la commission MAPA.

4.2 Jugement et classement des offres

La commission MAPA examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission MAPA.

La note (sur 100) sera définie selon les critères d'attribution suivants :

- **La valeur technique des prestations sur 45,** appréciée au vu du contenu du mémoire justificatif qui devra comporter des indications concernant les moyens en personnels et en matériel mis à disposition ainsi que les références en ce domaine. Voici la répartition :
    - **Moyens humains : 15**
    - **Moyens matériels : 20**
    - **Références similaires sur les 3 dernières années : 10**

- **Le critère environnemental sur 5** (obligatoire depuis le 21 août 2026 en application de la loi Climat et résilience), appréciée au vu du contenu du mémoire justificatif qui devra comporter une explication de la méthodologie en quelques lignes
    - **Préservation de la biodiversité :5**

- **Le prix des prestations sur 50 selon formule de calcul :**
    - (offre la plus bas/ offre examinée)*50

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, la commission se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

5. NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec tout ou partie des candidats qui, à l'issue d'une première analyse des offres, auront présenté une offre appropriée.

Au terme de la négociation, le pouvoir adjudicateur pourra finalement décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les entreprises peuvent obtenir gratuitement le dossier de consultation des entreprises à l'adresse suivante :

https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

6.1 Transmission papier

La transmission des documents au format papier n'est pas possible. Les dépôts doivent impérativement être effectués par voie dématérialisée.

6.2 Transmission électronique

Protocole relatif à la remise d'une offre sous forme dématérialisée

Pour les entreprises qui souhaitent utiliser la transmission électronique, voici le **Protocole relatif à la remise d'une offre sous forme dématérialisée**

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB…) n'est pas autorisée.

La remise d'offres par voie électronique s'effectue uniquement au travers de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de **https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com** et selon les règles d'utilisation de celle-ci.

L'accès à la plate-forme de dématérialisation se fait à l'adresse suivante : https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Les formats de documents acceptés sont les suivants : TXT, RTF, DOC, ODT, XLS, ODS, PPT, ODP, PDF, ODG, JPG, GIF,

La taille totale des documents ne devra pas dépasser 100 MégaOctets.
Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe).
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Les plis doivent être téléchargés sur la plateforme avant la date et l'heure indiquées dans le présent règlement. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre quelques minutes avant l'heure limite et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme (attention aux pré-requis techniques).

Les offres comportant les caractéristiques suivantes ne seront pas prises en compte :

- offres électroniques parvenues après la date et l'heure limite
- offres électroniques comprenant des fichiers avec des formats de document non autorisés
- offres électroniques comprenant des programmes informatiques malveillants sous réserve d'une éventuelle tentative de réparation
- offres électroniques transmises par un autre canal que https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Si une offre électronique est retenue, elle sera transformée après attribution en offre "papier" ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Copie de sauvegarde :

Les candidats qui remettent une offre électronique peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier transmis sous pli cacheté la mention

"NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE

« COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'EYRIEUX
Marché de prestations de services concernant le fauchage sur la Dolce Via »
« Lot N° ..... »

L'ensemble étant contenu dans une enveloppe cachetée transmise selon les mêmes modalités que les offres sur support papier.

Attention : la copie de sauvegarde doit être réceptionnée avant la date et l'heure indiquées dans le présent règlement au paragraphe précédent.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 Renseignements techniques et administratifs

Afin d'obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats devront transmettre leurs questions au plus tard **10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres,** exclusivement via la plateforme de dématérialisation à l'adresse : https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com .

Les réponses aux questions seront communiquées à l'ensemble des candidats, via cette même plateforme**, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres**.

7.2 Tribunal compétent en cas de litige

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Lyon
Palais de Juridictions administratives
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 3

Téléphone : 04 78 14 10 10 - Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :
➔ CCIRA (Comité Consultatif Inter régional de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux Marchés Publics) - 119 avenue de Saxe - 69427 LYON CEDEX 3 –
Tél 04 72 84 78 56 – Fax 04 72 84 78 55